



Lamotte-Beuvron

Affiché le 14/06/2022

Le Maire,

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 08 JUIN 2022

### Compte-rendu succinct

Le Conseil municipal de la commune de LAMOTTE-BEUVRON, dûment convoqué le 2 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire le 8 juin 2022 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC, Maire.

#### **Sont présents :**

Monsieur Pascal BIOULAC, Maire,  
Mmes ARNEFAUX de GOURNAY, BEAUFRÈRE, BUZON, CORRET, COUTANT, DASSE, GILLET, HALOIN, RYCHTER, ROUX, SAGET, YAKHLEF, MM. BELLAN, BERTEAULT, BOUCAULT, DUPONT CARNOY, DESAINSTLOUP, DUFRAINE, FUENTES, GBEPON, LANCEL, SENÉ, VUILLEMEY, TARQUIS.

#### **Sont absents excusés :**

Mme SIMON

Donne procuration à

Mme CORRET

**Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Lysiane RYCHTER

#### **QUORUM :**

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie. La séance peut avoir lieu.

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2022 :** vote à l'unanimité

**2022-04-01 – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 :** vote à l'unanimité

En vue des élections professionnelles du 8 décembre 2022, le Comité Social Territorial est créé.

**2022-04-02 – GESTION DU PERSONNEL :** vote à l'unanimité

Création d'un emploi non permanent au service Développement pour l'animation des « Estivales ».  
Création d'emplois non permanents, temporaires ou saisonniers, à temps complet : 3 adjoints techniques, 1 adjoint administratif, 1 adjoint d'animation.

Création d'un emploi permanent de Chef de service de Police municipale.

Création de 6 emplois d'apprentis.

**2022-04-03 – CONVENTION DE TERRITOIRE GLOBALE :** vote à l'unanimité

La convention de partenariat entre la CAF et la Ville a été adoptée.

**2022-04-04 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC CONCORDIA :** vote à l'unanimité

Le chantier international, prévu du 5 au 19 août, consistera en la restauration du perré en pierre du bassin du canal, grâce à 13 bénévoles.

**2022-04-05 et 06 – DECISIONS MODIFICATIVES** : vote à l'unanimité  
Budget principal et budget annexe assainissement (redéploiement de crédits).

**2022-04-07 – ETAT D'ABANDON MANIFESTE ET EXPROPRIATION** : vote à l'unanimité  
Le bien situé au 25 rue de la campagnarde, parcelle cadastrée AI 700, est à l'abandon depuis de nombreuses années.

**2022-04-08 – DENOMINATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VENELLE RELIANT LA RUE JENNY HAMON A LA RUE ERNEST GAUGIRAN** :  
Vote à l'unanimité  
Le nom de « Venelle Gisèle Dousset » est attribué en hommage à la 1<sup>ère</sup> femme lamottoise élue au Conseil municipal en 1945 à l'âge de 36 ans.

**2022-04-09 – INSTALLATION D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE** : vote à l'unanimité  
Une plaque « Mémoire aux Combattants morts pour la France en Indochine », dont la commémoration a lieu le 8 juin, sera apposée sur le Monuments aux Morts.

### **DECISIONS DU MAIRE**

- **Décision du 10 mai 2022** : un contrat de prêt de 800 000 € a été signé auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour l'acquisition d'un bâtiment.
- **Décision du 25 mai 2022** : la commune a renoncé à préempter 29 bâtis sur terrain propre et 4 terrains nus. Le détail est consultable en mairie.
- **Décision du 2 juin 2022** : entre le 12 mars et le 2 juin 2022, il a été accordé 2 cases columbarium pour une durée de 15 et 30 ans, 1 cavurne pour 30 ans, 1 concession pour 15 ans et 3 renouvellements de concession dont 1 pour 15 ans et 2 pour 30 ans.

Le procès-verbal détaillé sera consultable en mairie après son approbation lors du prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Pour extrait conforme à la séance du Conseil municipal du 08/06/2022.